

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 12.022

L'An deux Mille Douze, le 9 février à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 3 février 2012

DATE D'AFFICHAGE

Le 3 février 2012

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. GIRAUD, Mme PELTIER, M. BESSON, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, Mme DAUZIDOU, adjoints,

M. COASSIN, Mme DESCHANP, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. GUIARD, Mme MAIRE, M. PATRUX, M. REVOLAT, Mme ROY, Mme SERRE, M. SERVIT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : Mme BARRAUD DUCHERON représentée par Mme SERRE
M. LABIA représenté par M. COASSIN
M. LAPOUGE représenté par M. GUIARD
M. PAVON représenté par M. FILOCHE
M. PRUDENCIO représenté par Mme DUMAS

ETAIENT ABSENTS-EXCUSES : M. CHABASSE, M. DENIS, Mme LEFEBVRE,
M. MEGLIO, M. MERLE, M. CAU, M. SIMONNET

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 21
Nombre de votants : 26

Mme Marie DESCHANP a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : PROGRAMME CULTUREL 2012 - DEMANDE DE SUBVENTION AU
CONSEIL REGIONAL DE POITOU-CHARENTES

RAPPORTEUR : Mme WILLMANN

VOTE : UNANIMITE

Dans le cadre de la politique culturelle de la ville de Royan en matière de patrimoine, il est proposé de solliciter le Conseil Régional de Poitou-Charentes pour l'attribution d'une subvention, au taux le plus élevé, pour le projet suivant :

Année Gillet (centenaire de sa naissance): exposition, journée d'étude, animations et ateliers pédagogique

avec un budget global se décomposant comme suit :

- Musée de Royan : exposition Guillaume Gillet, Architecte des Trente Glorieuses, conçue par la Cité de l'Architecture et du Patrimoine : 31 000 €
- Actions liées au label Ville d'Art et d'Histoire : 12 000 €

, est adressée au Conseil Régional de Poitou-Charentes.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du rapporteur,
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- de solliciter du Conseil Régional de Poitou-Charentes une subvention, au taux le plus élevé possible, dans le cadre des manifestations de "l'année Gillet",
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer tout document nécessaire à l'attribution de cette subvention.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 13 février 2012

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint
Bernard GIRAUD